

Stages(s) retenu(s)

Titre :
.....
.....
Dates :
Lieu :

Participant(e)

Nom et Prénom :
Fonctions exercées :

Situation professionnelle :

salarié intermittent fonctionnaire ou agent public libéral

demandeur d'emploi autres

Adresse de correspondance.....
.....
.....

Tél :mél :

Financement de la formation

Prise en charge individuelle. Un acompte de 50% du prix du stage est demandé lors du renvoi de la convention de stage. Cet acompte reste acquis en cas de désistement de votre part, moins de 15 jours avant le début du stage.

Dossier de demande de prise en charge déposé :

auprès de votre entreprise

auprès de l'AFDAS de votre région

auprès de votre collectivité

auprès de votre agence ANPE

auprès d'un organisme de financement, lequel?.....

Adresse, nom du correspondant, téléphone.....
.....
.....

Pièces à joindre pour tout participant(e)

pour les stages techniques uniquement

- un CV détaillé de votre parcours dans le monde du spectacle

- une lettre de motivation pour le(s) stage(s) retenu(s)

Informations pratiques

- Dès réception de votre dossier de candidature, celui-ci est transmis pour avis au responsable pédagogique de la formation.

Si votre candidature est retenue, une convention de stage vous est adressée pour signature, laquelle validera votre inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Cette convocation sera accompagnée d'un plan d'accès ainsi que d'une liste d'hôtels. Les repas et le logement ne sont pas assurés par l'ENSATT.

- Annulation : si l'effectif des candidats est insuffisant pour permettre le déroulement du stage, l'ENSATT se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation et en informera le stagiaire dans les plus brefs délais. Les 50% versés sont alors remboursés.